

Proposition pour le C.A.

- ✓ Attendu qu'en 2007, les documents de la rentrée contenaient une entente tacite entre l'Administration du Cégep du Vieux Montréal et l'AGECVM stipulant qu'aucun cours n'avait lieu les mercredis après 15h15;
- ✓ Attendu que ce trou à l'horaire commun pour tous les étudiants et toutes les étudiantes permettait la participation aux instances démocratiques de l'Association étudiante telle l'Assemblée générale et la Table de concertation.
- ✓ Attendu que ce trou à l'horaire commun pour tous les étudiants et toutes les étudiantes permettait la tenue d'ateliers obligatoires pour certains cours ou certains programmes, tel des conférences, des débats, des ateliers, ou des visites à l'extérieur du cégep
- ✓ Attendu que depuis 2 ans l'Administration du Cégep du Vieux Montréal fixe des cours à l'horaire les mercredis après 15h20
- ✓ Attendu que des cours de programme sont maintenant à l'horaire le mercredi après 15h20, empêchant la participation de programmes entiers dans les instances démocratiques de l'AGECVM;
- Que l'Administration du Cégep du Vieux Montréal ne mette plus de cours à l'horaire le mercredi après 15h15 à compter de la session d'automne 2011;
- Que sur l'horaire d'Omnivox, il soit inscrit à l'horaire le mercredi après 15h15 « Pause commune (Assemblée Générale des étudiant-e-s) »